



PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Cadre réglementaire / démarche de
prévention

Christophe DEBRAY
Contrôleur de sécurité





Qui sommes nous ?

- Une des 4 branches de la Sécurité Sociale
L'assureur social des travailleurs salariés
du RG pour le risque AT/MP

Nos missions : **Prévenir** / Tarifer / Réparer
Comment : accompagnement sur le terrain,
conseil, métrologie, contrôle, enquête AT...





Cadre réglementaire

- Obligations de l'employeur concernant la santé des salariés face au risque AT/MP
 1. Evaluer les risques (mesure des niveaux de bruit, ...)
 2. Retranscrire l'évaluation dans un Document Unique
 3. Mettre en œuvre un plan d'actions de prévention selon les 9 PGP

Bruit : seuils réglementaires et obligations de l'employeur

	Exposition quotidienne (Lex, 8h)	Niveau de crête (LpC)	Obligations de l'employeur
Quel que soit le niveau			<ul style="list-style-type: none"> Evaluation du risque Suppression ou réduction au minimum des risques liés à l'exposition au bruit
Valeur d'exposition inférieure déclenchant l'action (VAI)	80 dB (A)	135 dB(C)	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition de protecteurs auditifs individuels Examen audiométrique préventif sur demande du travailleur ou du médecin Information et formation du personnel
Valeur d'exposition supérieure déclenchant l'action (VAS)	85 dB (A)	137 dB(C)	<ul style="list-style-type: none"> Programme de mesures techniques ou d'organisation visant à réduire l'exposition au bruit Signalisation appropriée, limitation d'accès aux zones bruyantes Port effectif des protecteurs auditifs individuels Surveillance médicale renforcée des travailleurs exposés
Valeur limite d'exposition (VLE) tenant compte de l'atténuation du bruit apporté par le protecteur auditif porté par le travailleur	87 dB (A)	140 dB(C)	<ul style="list-style-type: none"> Adoption immédiate de mesure de réduction du niveau d'exposition au bruit à des valeurs inférieures aux valeurs limites Identification des causes de l'exposition excessive et adaptation des mesures de protection

